

Dispositifs de soutien à la Méthanisation

Bernard LIZOT

DREAL ALPC Division énergie climat qualité de l'air

29 avril 2016

©Thierry Degen / DREAL ALPC



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>

Dispositifs de soutien à la méthanisation

- Dispositif de soutien basé sur la garantie de rachat de l'énergie produite
 - Tarifs fixés pour une durée de contrat déterminée
- Appel d'offre 1500 méthaniseurs en 3 ans jusqu'en septembre 2017
 - Plate-forme nationale permettant d'identifier les porteurs de projets de méthanisation pour mieux les accompagner dans leurs démarches sur la phase amont du projet.



Dispositifs de soutien à la méthanisation

- Trois solutions pour la production d'énergie
 - Électricité
 - Gaz
 - Mixte (électricité et gaz)



Dispositifs de soutien à la méthanisation

- Électricité
 - Certificat ouvrant droit à obligation d'achat (CODOA)
 - Contrat passé entre producteur et acheteur (EDF)
 - Tarifs revalorisés en octobre 2015 avec une prime pour les effluents d'élevage pour développer la filière
 - Raccordement au réseau (voir avec le gestionnaire de réseau)



Dispositifs de soutien à la méthanisation

- Gaz
 - Attestation préfectorale ouvrant droit à l'achat du biométhane produit
 - Capacité maximale de production et productibilité moyenne annuelle
 - Document du gestionnaire du réseau précisant les conditions de faisabilité technique du raccordement et de l'injection
 - Attestation sur l'honneur garantissant le propreté du biométhane et le respect des prescriptions techniques du gestionnaire du réseau
 - Contrat d'achat entre producteur et acheteur
 - Sont à conclure entre le producteur et le gestionnaire du réseau :
 - Un contrat décrivant les conditions de raccordement
 - Un contrat décrivant les conditions d'injection

Dispositifs de soutien à la méthanisation

- Évolution

- Méthaniseurs de moins de 500 kW :
 - Tarifs d'achat d'électricité garanti pendant 20 ans
- Méthaniseurs de plus de 500 kW :
 - Appel d'offre ouvrant droit à compléments de rémunération garantis pendant 20 ans
 - 1^{er} appel d'offre lancé prochainement



Point de vigilance

- Énergie
 - Qualité et quantité des intrants et leur pérennité
 - Choix de l'énergie produite électricité, gaz ou mixte
 - Implantation à proximité des réseaux publics d'électricité ou gaz



Point de vigilance

- Environnement
 - Qualité des intrants (odeur)
 - Plan d'épandage des digestats
 - Choix du site et la qualité des études d'impact
 - Vigilance sur le suivi de l'exploitation des installations



FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>